

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 18 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le 18 Septembre 2025 à 18 heures 30, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président.

Etaient présents :

Max DURMARQUE, Luc FERJULE, Claire ROSIER, Roselyne MAHRI AGOURAMME, Céline BABUS, Linda BEGGUI membres élus

Martine DORÉ, Sophie DECHANET membres nommés

Excusés : Daniel POMERET, Emmanuelle SCHARFF,

Procuration :

Absent : Nadine MILLET, Audrey ACOSTA, Philippe GERARDIN, Pierre HART, Denise LUCET

Mme Claire ROSIER est désignée secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Renouvellement baux ruraux

Le CCAS est propriétaires de parcelles de terres agricoles, il loue celles-ci à divers exploitants agricoles en fermage, les baux sont consentis sur neuf années, ils arrivent à échéance au 11 novembre 2025.

- Bail de Mr DAOUST David :

Mr le Vice-président propose la signature d'un nouveau bail de ladite location et le maintien des prix à l'hectare à la valeur de six quintaux l'hectare sur le prix du quintal de blé fixé par arrêté préfectoral, chaque année pour le fermage.

Le bail sera consenti à compter du 12 novembre 2025 au 11 Novembre 2034 avec possibilités de révision des prix.

La location de terre concerne la parcelle de culture située sur la commune de Lucenay, et
Ambérieux

N° de cadastre ZI n°35 de 39 a et 45 ca

Lieu-dit Le Galopin à AMBERIEUX



N° cadastre B 895 de 1ha70a 29 ca

Lieu-dit Les grands champs à LUCENAY

Le bail sera établi au nom de Mr David DAOUST sis 830, rue Cornet 69480 AMBERIEUX

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'unanimité des votants

- **Approuve** la signature du bail à Mr David DAOUST sis 830, rue Cornet 69480 AMBERIEUX pour la période du 12/11/2025 au 11/11/2036.
- **Fixe** le montant au prix à l'hectare à la valeur de six quintaux l'hectare sur le prix du quintal de blé fixé par arrêté préfectoral, chaque année pour le fermage
- **Charge** Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE CE JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Copie certifiée conforme à l'original

**La Secrétaire,
Claire ROSIER**

**Le Vice-Président,
Max DURMARQUE**

